



COMMUNE DE BAGNOLS

Procès-verbal de la séance du conseil municipal
22 juillet 2021

Date de convocation et d'affichage : 17 juillet 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Jean-François FADY, maire

Secrétaire de séance élue : Audrey BARON-GUTTY

Membres présents à la séance :

Maire : Jean-François FADY

Adjointes et adjoints : Laurent GAY, Audrey BARON-GUTTY, Anne LEROUX

Conseillères municipales et conseillers municipaux : Julien GUTTY, Patrick LEGRAIN, Joëlle PERRELLE, Éloïse VILLEMAGNE-GUILLARD

Membres absents excusés : Agnès FELLER a donné pouvoir à Audrey BARON-GUTTY. Marine FLORIMOND a donné pouvoir à Audrey BARON-GUTTY. Thierry TRONCY a donné pouvoir à Laurent GAY. Catherine FORTUNE a donné pouvoir à Anne LEROUX. Richard BÉGHIN a donné pouvoir à Jean-François FADY. Bastien CARRON a donné pouvoir à Laurent GAY.

Absent : Rodolphe LEBRAVE

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juillet, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de BAGNOLS, sous la Présidence de Monsieur Jean-François FADY, Maire. Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Audrey BARON-GUTTY est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2021
- Délibération pour activité accessoire temporaire
- Décision modificative n°2 : virements de crédits entre chapitres
- Présentation des décisions prises par le maire par arrêté ou délégation
- Informations des commissions
- Informations et questions diverses

Les comptes-rendus et procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juin 2021 ont été transmis par e-mail à l'ensemble du conseil municipal. Ils sont validés.

EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 20210722-01 – Création d'une activité accessoire

Le Conseil municipal, sur la demande du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34, vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat, vu le décret n° 2011-82 du 20 janvier 2011 modifiant le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Considérant la nécessité rapide de procéder à la reprise de carrière de l'agent révoqué en février 2021,

Approuve la création d'une activité accessoire au sein du Service administratif pour assurer les tâches liées à la reprise de carrière de l'agent révoqué en février 2021 ;
 Précise que l'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité forfaitaire de 400 € pour cette activité (20h mensuelles sur juillet 2021) ;
 Précise que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget communal de l'exercice 2021, chapitre 012, article 641.

**Vote,
 Unanimité,
 La délibération est adoptée.**

Délibération 20210722-02 - Décision modificative n°2 : virements de crédits entre chapitre

Suite à des dépenses non prévues liées à des arriérés de paiement, le budget est en suréquilibre en dépense de fonctionnement de – 34 667,69 €.

Le Maire propose de mettre cet excédent au chapitre 012 à l'article 6411 Personnel Titulaire et il convient de prendre une décision modificative au budget de l'exercice 2021 en proposant d'opérer des virements de crédits comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	
012 Charges de personnels et frais assimilés / 6411 Personnel titulaires	+ 65 000 €
014 Atténuation produits	+ 3 500 €
6228 Divers	- 6 000 €
6236 Catalogues et imprimés	- 4 000 €
61551 Matériel Roulant	- 2 500 €
6182 Documentation générale et technique	- 1 000 €
60632 Fournitures de petits équipements	- 332,31 €
22 Dépenses imprévues	- 20 000 €
Total	34 667,69 €

**Vote,
 Unanimité,
 La délibération est adoptée.**

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ET DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêtés du maire

- Arrêté 2021043 Refus - PC 069 017 21 00005 ST AYGUES 69
- Arrêté 2021044 Accord DP 2100016 BONNARD XAVIER
- Arrêté 2021045 Accord - PC 069 017 21 00004 EARL GRILLET
- Arrêté 2021046 Accord - PC 069 017 21 00003 JMV IMPRESSION CONSEIL
- Arrêté 2021047 Circulation RTS des carrières et du plan entreprise Thivens
- Arrêté 2021048 Non-opposition DP2100017 MARCON STEPHANE
- Arrêté 2021049 Opposition DP2100011 MONTVERNAY MADELEINE
- Arrêté 2021050 Refus transfert permis de construire PC0690171500007 DURET
- Arrêté 2021051 Règlement intérieur cantine garderie 2021-2022
- Arrêté 2021052 Non-opposition - DP 069 017 21 00014 GODDE CARRET
- Arrêté 2021053 Mise en place d'un dispositif de recueil et de traitement des signalements avec le CDG

Décisions prises par le maire par délégation

- Néant

INFORMATIONS DES COMMISSIONS

Point effectué par Jean-François FADY

- Avis du Conseil Communautaire pour la modification simplifiée n°1 du PLU de Bagnols : favorable
- Présentation du diagnostic agricole, alimentaire et économique du Département ; le document sera adressé aux conseillers municipaux.
- Balisage d'un chemin de randonnée « Le long de l'Azergues » : Chamelet – Anse et bouclage Anse – Légny/Les Ponts Tarrets

- CCBPD : convention de surveillance et de lutte contre le frelon asiatique avec l'entreprise GDS
- Pose du piège pour frelons asiatiques aux Carrières par Claude CARRON ; ce piège a été fourni à la commune par la CCBPD.

Point effectué par Laurent GAY

- Route des carrières + Le Plan : PATA pour étanchéfier le goudron
- Christophe Krebs a été recruté pour cet été, pour pallier l'absence de Pierre Paulet (congé paternité) et les congés d'été des agents techniques.
- La mairie a organisé une action de sensibilisation à l'ambrosie le 22/07 ; au programme : repérage et arrachage ; une prochaine action est prévue fin août-début septembre.
- Le SIEVO (Syndicat Intercommunal des eaux Val d'Oingt Pierres Dorées) a signé avec Suez pour le contrat de délégation de service public de l'eau potable. Le SIEVO regroupe désormais 10 communes et l'alignement des tarifs entraîne une baisse des tarifs pour Bagnols.

Point présenté par Audrey BARON-GUTTY

- Journées européennes du patrimoine (JEP) des 18 et 19 septembre : la mairie s'associe aux événements organisés à Bagnols par Mémoire et Patrimoine et la paroisse Saint-Vincent des Pierres Dorées.
- La CDAS (Commission Diocésaine d'Art Sacré de Lyon) a procédé à l'inventaire des objets de l'église dans le but de mieux les connaître et de les protéger. En accord avec la mairie, elle prévoit de réaliser un film-documentaire sur la rénovation de l'église de Bagnols.
- Pause estivale de la lettre infos électronique à partir du 2 août ; reprise 30 août.
- La mairie souhaite organiser une réunion publique à l'automne 2021, tout dépendra de la situation sanitaire.
- Une synthèse est en cours de rédaction pour l'aménagement du carrefour du Plan pour transmission au Département en septembre.

Point présenté par Anne LEROUX

- Création d'une 4ème classe à la rentrée de septembre 2021 : PS-MS : 18 + 9 TPS ; GS-CP : 17 ; CE1-CE2 : 17 ; CM1-CM2 : 26
- Point en suspens : organisation périscolaire en fonction de la situation sanitaire
- Titularisation de l'ATSEM Fanny Violle et finalisation du contrat de Céline Ducreux
- L'année scolaire s'est bien terminée. Nettoyage des salles à fond grâce à la collaboration des agents, de l'équipe pédagogique et de l'entreprise
- Facturation périscolaire effectuée et envoyée mardi 20/7 ; les parents vont recevoir par courrier l'avis de paiement et la facture ; un courrier aux familles sera envoyé avec l'arrêté municipal concernant le périscolaire. Il est précisé que les inscriptions ne seront pas possibles pour les familles ayant des impayés. En cas de difficultés financières, il est conseillé de contacter la mairie pour trouver une solution.
- La salle des Deux Joseph est louée plusieurs fois cet été.
- Chèque loisirs bagnolais reconduits : ils concernent les jeunes de 18 ans maximum s'inscrivant pour une activité sportive ou culturelle à l'année dans une des associations de la CCBPD. Montant : 18 euros (un chèque par jeune).
- Événement en projet : Journée citoyenne du 25 septembre + Nettoyons la nature

QUESTIONS DIVERSES

- Le changement du système téléphonique de la mairie et de l'école a été effectué.
- Fermeture estivale de la mairie (9 août au 22 août) et de l'agence postale communale (9 août au 11 août).
- Date des prochains conseils municipaux : jeudi 9 septembre 2021 ; jeudi 14 octobre 2021 ; jeudi 25 novembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

La secrétaire de séance,


Audrey BARON-GUTTY

Le Maire,


Jean-François FADY